

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 décembre
2018

6 ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES qui s'engagent pour la santé et la sécurité au travail de leurs salariés

La remise des TROPHEES CRAMIF 2018, organisée par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, se tiendra le jeudi 20 décembre 2018 en présence de David Clair, son Directeur Général. Ces trophées, remis par les membres du comité, distinguent des entreprises qui ont mené des actions exemplaires en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

LES OBJECTIFS SONT MULTIPLES

- ⇒ Récompenser les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- ⇒ Valoriser ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés.
- ⇒ Promouvoir l'action de la CRAMIF, et celle de la branche Risques professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien.

Le comité était composé de représentants de la CRAMIF, d'organismes de prévention, de fédérations et de syndicats professionnels.

LES 6 ENTREPRISES LAUREATES

- **PLIAGE SERVICE**, façonnage et pliage de brochures et livrets, Ozoir la Ferrière [77]
- **ARPAJON CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE** groupe Autovision, contrôle technique, Arpajon [91]
- **TECHNIFAB**, construction de menuiseries métalliques (portes, portails et escaliers), Chelles [77]
- **GCC**, entreprise générale de bâtiment, Les Mureaux [78]
- **ASCA CARROSSIER CONSTRUCTEUR**, fabrication de châssis de remorques poids lourds et assemblage de carrosseries, Epône [78]
- **Boucherie BOURDIN**, boucherie, Paris [75].

Retrouvez les films présentant leurs actions de prévention en cliquant ici

À PROPOS DE LA CRAMIF

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les 8 départements d'Île-de-France, soit sur un territoire de 12 millions d'habitants et de 4,7 millions de salariés. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

Pour en savoir plus sur la CRAMIF, consultez cramif.fr

NOS MISSIONS

- Verser des prestations
- Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie
- Gérer les risques professionnels

Contact presse CRAMIF
01 40 05 29 79 - 01 40 05 37 69
presse.cramif@assurance-maladie.fr